



Sgen-CFDT Vendée
16 Bd Louis Blanc, BP 129
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Téléphone : 06 72 93 98 48
85@sgen.cfdt.fr
<http://www.sgencfdtnantes.org>

Déclaration du Sgen-CFDT au CDEN de Vendée du 30 novembre 2017

M. Le Préfet
M. le Président du Conseil départemental,
Mme l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Le Sgen-CFDT condamne les annonces négatives (suppression du jour de carence, gel du point d'indice...) et le discours stigmatisant sur les fonctionnaires et les agents publics, s'inquiète des premières mesures prises par le Ministre de l'Éducation Nationale et constate que sa communication prend le pas sur la concertation.

L'annonce gouvernementale concernant les personnels employés en contrats aidés place ces derniers dans une situation humaine et sociale critique. Cette décision met à mal le fonctionnement de nombreuses écoles ou établissements. Le Sgen-CFDT n'a jamais fait la promotion du recours aux emplois aidés. Cependant, même s'ils sont précaires, ces emplois répondent à des missions indispensables et clairement définies.

Nous demandons donc le maintien et le retour de ces personnels sur leurs emplois et qu'ils bénéficient d'une formation qualifiante dans la perspective d'un emploi statutaire. Nous voulons également que toutes les écoles bénéficient d'une aide administrative pérenne.

Les rythmes scolaires

Le retour à la semaine de 4 jours a été déjà largement amorcé à la rentrée 2017 dans notre département ; la poursuite de cette démarche nous ramènerait à la situation de 2008 avec le record du plus bas nombre de jours d'école par an de l'ensemble des pays de l'OCDE. Le Sgen-CFDT dénonce toujours cette mesure parce qu'il est impératif de prendre en compte la globalité des rythmes de l'enfant et non exclusivement celui de la semaine scolaire. Ce n'est pas la semaine de 4 jours et demi en elle-même que nous défendons, mais bien des journées scolaires plus courtes.

La réforme du collège connaît des aménagements inquiétants.

Certains d'entre eux apportent une réelle souplesse aux établissements, comme la liberté accordée en matière de thématiques pour les EPI. D'autres font perdre de la cohérence à la réforme tout en donnant l'impression de céder aux demandes des familles les plus favorisées. Quel signal est donné aux équipes qui se sont investies, ont fait évoluer leurs pratiques pédagogiques au prix d'un travail considérable, quand on laisse à penser que l'AP ou les EPI ne sont pas si importants que cela, au point de pouvoir choisir entre ces dispositifs ? Et que dire des annonces qui se multiplient : nouveaux changements de programmes, nouveau DNB après celui de 2005, 2010, 2012, 2017. Quelle est la cohérence de cette politique éducative ? L'école a besoin de stabilité.

- **La situation des écoles**

On constate à nouveau une baisse des effectifs de nos écoles publiques. Il est essentiel que les moyens qui leur sont accordés leur assurent une pleine attractivité engageant les familles vers le choix de l'école publique.

Cette baisse des effectifs et la dotation de 4 postes ont permis des améliorations :

- C'est le cas pour des dispositifs spécifiques et des besoins particuliers, notamment le dispositif « plus de maîtres que de classes » auquel le Sgen-CFDT est particulièrement attaché ».
- C'est le cas pour le remplacement.

En revanche, le solde négatif à hauteur de 17 postes dans les classes maternelles et élémentaires, au regard d'une baisse des effectifs bien inférieure à celle qui était prévue, n'a pas permis une amélioration des taux d'encadrement en maternelle et élémentaire.

- **La situation des collèges**

Des collèges en REP (PMF à la Châtaigneraie et Tiraqueau à Fontenay le Comte) ont des effectifs supérieurs à 24 élèves par classe dans plusieurs niveaux, alors que les publics accueillis sont en difficulté scolaire.

Trois SEGPA sont en tension (Le Sourdy à Luçon, René Couzinet à Chantonay et Jean Rostand aux Herbiers) alors que d'autres SEGPA ne font pas le plein. Comment peut-on trouver une équité sur le département ? De plus, ces établissements en tension accueillent plusieurs élèves en milieu ordinaire avec des notifications SEGPA, faute de places pour accueillir ces élèves en enseignement adapté.

De même, les ULIS TFC des collèges publics sont pleines et de nombreux enfants sont maintenus en ULIS école. Des élèves avec des notifications ULIS sont également, faute de places, affectés en 6ème sans même bénéficier d'AVSI. Il serait intéressant de connaître les effectifs des ULIS privées... Est-il prévu une (des) ouverture(s) d'ULIS en collège public à la rentrée ? Si oui, sur quel(s) secteur(s) ?

Enfin, se pose la problématique du non remplacement d'enseignants dans plusieurs matières (mathématiques notamment) sur le département. Les BMP sont toujours aussi conséquents...

- **Le dispositif devoirs faits**

Certes, la capacité ou non des familles à accompagner leurs enfants dans la réalisation des devoirs est source d'inégalités. Néanmoins, le dispositif tel qu'il est imposé ne tient pas compte des réalités de terrain (durée de la journée des élèves, transports scolaires, nombre d'AED) et des projets d'établissement.